



Pluriel Consultants et les comités d'entreprise

Père Noël... ou voix des salariés dans la gestion de l'entreprise ? Le rôle du comité d'entreprise n'est pas toujours bien compris ni reconnu...

Pourtant, les élus des comités d'entreprise sont présents à tous les moments-clés de la vie de l'entreprise, pour s'assurer que les intérêts des salariés ne sont pas sacrifiés à une logique financière de courte vue.

Pour cela, ils ont besoin d'être assistés par un spécialiste de l'entreprise et de la finance, compétent et pédagogue. Pluriel Consultants, cabinet d'expertise comptable, accompagne les comités d'entreprise dans leurs missions économiques, en toute indépendance.

Le comité d'entreprise, représentant des intérêts des salariés

Le comité d'entreprise n'a pas que des attributions en matière d'activités sociales et culturelles : il a aussi un rôle économique à jouer au sein de l'entreprise.

Le comité d'entreprise dispose ainsi de droits lui permettant d'être informé sur la situation de l'entreprise et les décisions de ses dirigeants et de donner un avis. Ne pas exercer ces droits, c'est renoncer à exercer la mission prévue par la loi et pour laquelle les élus ont été mandatés.

En définitive, la loi n'attribue pas des droits au comité d'entreprise... mais lui confie des responsabilités, et des devoirs !

Conscient que pour réaliser sa mission, le comité a besoin d'assistance, le législateur a prévu le recours possible à des experts, et notamment des experts-comptables. Ce recours, de même que les heures de délégations ou l'utilisation du budget de fonctionnement (pour se former, pour acheter de la documentation) n'ont pas d'autre but que de donner les moyens au comité d'entreprise de remplir la mission qui lui a été confiée : la représentation de l'intérêt collectif des salariés.

Le rôle de l'expert-comptable : donner des clés de compréhension et d'appréciation au comité d'entreprise

L'expert-comptable est un professionnel de la finance et de la comptabilité... mais cela ne suffit pas pour assister les comités d'entreprise ! En effet, la mission de l'expert-comptable, telle qu'elle est définie par le Code du travail, porte sur tous les éléments d'ordre économique, financier ou social nécessaires à l'intelligence des comptes et à l'appréciation de la situation de l'entreprise. On est bien loin d'un simple commentaire technique sur les comptes : la mission de l'expert-comptable du comité consiste à permettre aux élus de comprendre l'entreprise à travers ses comptes et non l'inverse !

Aider le comité à apprécier la situation de l'entreprise dans cette optique, c'est, pour l'expert, fournir aux élus des éléments d'analyse et de comparaison. A l'heure où les spéculateurs en bourse prennent leurs décisions sur la base d'informations trimestrielles, l'expert doit mettre en perspective l'activité et les résultats de l'entreprise sur une longue période... car ce qui intéresse les élus et les salariés, ce n'est pas de savoir si le résultat du trimestre est supérieur à celui du trimestre précédent, mais bien si l'entreprise a les capacités pour continuer son activité dans les prochaines années !

Pluriel Consultants : un partenaire reconnu des comités d'entreprise

L'assistance aux comités d'entreprise exige des compétences bien particulières et une expérience significative en la matière. Pluriel Consultants intervient ainsi depuis de nombreuses années auprès de comités d'entreprise de toute taille et de tous secteurs d'activité. La fidélité des comités d'entreprise qui nous font confiance depuis de nombreuses années est un témoignage de la qualité des interventions de Pluriel Consultants.



Des intervenants expérimentés et spécialistes des comités d'entreprise s'engagent dans la durée, avec une relation fondée sur l'écoute, la confiance et le dialogue.

Qualité et pédagogie guident l'ensemble de nos interventions, réalisées dans un souci constant d'indépendance vis-à-vis de la direction et d'impartialité entre les différentes sensibilités représentées au sein du comité.

La compétence de Pluriel Consultants dans le domaine des comités d'entreprise se traduit également par la conception de supports de formation et par la rédaction d'articles sur cette mission.

Pluriel Consultants met ces connaissances à la disposition des élus, sur un site dédié exclusivement aux comités d'entreprise : www.votre-expert-des-ce.fr

Des missions adaptées aux besoins des CE

Pluriel Consultants vous propose des missions prévues par le Code du travail et prises en charge par l'employeur, ainsi que des missions libres prises en charge par votre budget de fonctionnement.

Les missions légales

■ L'examen des comptes annuels

Mission la plus connue, elle consiste à décrypter les comptes de l'entreprise, mais aussi et surtout à analyser et à porter une appréciation sur la situation de l'entreprise, dans toutes ses dimensions : stratégique, commerciale, opérationnelle, sociale, financière...

■ L'examen des comptes prévisionnels

L'objectif premier de cette mission est d'apprécier la cohérence des hypothèses budgétaires de l'entreprise en fonction de l'évolution prévisible de son environnement, ainsi que de comprendre la stratégie de l'entreprise à travers ses prévisions et évaluer les impacts potentiels sur la situation de l'emploi.

■ Le contrôle de la participation

Cette mission a pour but de vérifier le calcul de la participation, d'expliquer aux élus les décisions de l'entreprise ayant eu un impact favorable ou défavorable sur le montant de la participation et enfin d'étudier la gestion et l'utilisation des fonds bloqués.

■ L'assistance à la commission économique

Dans les entreprises de plus de 1000 salariés, le comité d'entreprise peut créer une commission économique chargée d'étudier toute question soumise par le CE. Pour réaliser ces études, elle peut se faire assister par l'expert comptable du comité d'entreprise.

■ L'assistance en cas de plan de licenciement

Lorsque l'entreprise envisage de licencier dans certaines conditions, le CE doit être consulté et peut faire appel à un expert-comptable. Celui-ci a pour objectif d'apprécier la réalité du motif économique, d'analyser le projet de restructuration et d'assister les élus dans la recherche de solutions alternatives.

Pluriel Consultants peut également être nommé dans le cadre d'autres missions légales, parmi lesquelles :

- L'assistance au comité de groupe
- La procédure d'alerte
- Les opérations de concentration

Les missions libres

Les missions libres que peut réaliser Pluriel Consultants sont très diverses et peuvent être construites sur mesure. Nous avons notamment réalisé les missions suivantes :

- La tenue de la comptabilité du CE
- L'audit des comptes du CE
- La formation des élus
- L'assistance dans le cadre d'une consultation par l'employeur

Pourquoi faire appel à Pluriel Consultants ?

En faisant appel à Pluriel Consultants,

- vous bénéficiez de l'expertise du cabinet acquise depuis 16 ans
- vous travaillez en direct avec les associés du cabinet, avec une équipe fidèle et fortement impliquée, de haut niveau et pluridisciplinaire
- vous devenez partenaire d'un cabinet innovant, exigeant et citoyen, dont les méthodes ont été reconnues par la certification ISO 9001 (démarche qualité) et la certification ISO 14001 (démarche environnementale).

Nous rejoindre

Pluriel Consultants

- www.groupepluriel.fr
- 31 avenue Foch ■ 94100 Saint-Maur-des-Fossés
- Tel. 01.41.79.41.79 ■ Fax : 01.41.79.41.78
- Mail : bienvenue@groupepluriel.fr

Visitez notre site dédié aux comités d'entreprise...

- www.votre-expert-des-ce.fr
- ... et trouvez les réponses à toutes les questions que vous vous posez sur le rôle et les prérogatives du comité d'entreprise !

